



Faire une donation ou une avance sur succession ?

Par **valparaiso**, le **22/11/2018** à **11:16**

Bonjour,

Après avoir vendu un bien immobilier, je voudrai aider mes deux enfants (majeurs) en leur versant 100 000 euros à chacun.

Fiscalement, vaut-il mieux le faire comme donation ou comme avance sur succession ?

Par **morobar**, le **22/11/2018** à **11:37**

Bonjour,

C'est pareil, les donations seront rapportées à la succession et bénéficieront de l'abattement, justement de 100.000 euro

Par contre il faut éviter de décéder durant les 15 prochaines années pour renouveler le droit à abattement.